

**Plan de Prévention des Risques Naturels de la commune de Bourg d'Oisans (hors aléas inondations par la Romanche, le Vénéon et l'Eau d'Olle)**

Planche 1/4 (Nord) du zonage réglementaire  
Echelle : 1/5000

**Dossier d'approbation**

<b>Légende</b> Route Départementale Cours d'eau Ouvrage de protection pris en compte Limite de périmètre d'étude de la Sarenne <b>Lieu-dit LA PAUTE</b> <b>Réglementation de la zone</b> Zone constructible sous conditions Zone inconstructible Non réglementée dans le présent PPR <b>Cadastr</b> Bâti Parcelle	<b>Nature du risque</b> Cn : Inondation en pied de versant connectée au réseau hydrographique T - t : Crues torrentielles V - v : Ruissellement/Ravinement G, g : Glissements de terrain P - p : chutes de pierres et de blocs A - a - aEx : Avalanches
	12 - Sarenne : numéro d'identifiant des ouvrages de protection correspondant aux plages de dépôts  Ir : zone inondable de fonds de vallée non réglementée dans le présent PPR

Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins (Cf planches):  
 NB : la première lettre correspond au niveau de contraintes à appliquer (exemple : R ou B).  
 La seconde lettre correspond à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones à faibles contraintes / caractère en majuscule pour les zones à fortes contraintes).  
 Réalisation : DDT38/SAET/SIG-OBS - format A0  
 Etabli le : 7 décembre 2022  
 Sources : BD Topo® et PCI-Vecteur © (Millésime 2020), RTM2022



Vu pour être annexé à mon arrêté en date de ce jour, Grenoble, le 23 DEc 2022  
 Laurent BREVOST

